



Separation concubins et maison

Par **anemaq**, le **02/08/2016** à **20:20**

Bonjour,

Mon compagnon et moi sommes en cours de séparation, nous étions en concubinage. nous avons une maison achetée à 50 %/50 %. la valeur estimée est de 170.000 €, il nous reste environ 106.000 € de prêt à rembourser. Mon compagnon souhaiterait garder la maison. Comment se calcule la soulte ? Quels frais seront à rajouter et qui les paye ?

Merci d'avance, je suis perdue.

Par **youris**, le **02/08/2016** à **20:51**

bonjour,

il faut que vous vous renseignez d'abord auprès de la banque car je pense que vous êtes solidaire du prêt et qu'il faut demander à la banque la désolidarisation du prêt ce qu'elle n'est pas obligée d'accepter.

ensuite vous vendez votre part à votre concubin au prix pour lequel vous serez tombés d'accord.

et votre ex continuera à rembourser seul le prêt s'il en a les capacités financières et si la banque est d'accord.

salutations

Par **anemaq**, le **02/08/2016** à **21:04**

Merci et quels sont les frais à payer si la banque est ok? Notaire, banque... Merci merci merci !!!

Par **janus2fr**, le **03/08/2016** à **07:52**

Bonjour,

Tout d'abord vous n'êtes pas conjoints puisque simples concubins (conjoints suppose mariage).

Dans le cas où la banque refuse la désolidarisation il y a cependant une solution. Votre ex

doit alors prendre un nouveau crédit à son seul nom et rembourser l'ancien à vos 2 noms.
Pour les frais, il y aura des frais de notaire comme pour toute mutation immobilière.